



COMMUNE DE JONQUERETTES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

République française
Département du Vaucluse

Séance du 08/02/2024

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 19

Présents : 17

Nombre de suffrages : 18

Date de convocation
02/02/2024

Délibération 06-2024

**Objet : Modification
AP/CP - Marché
aménagement de voirie**

L'an deux mille vingt-quatre, le huit février, l'Assemblée Délibérante, régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. BELLEGARDE Daniel.

Etaient présents :

M. BELLEGARDE Daniel, Mme ANCEY Dominique, M. CHAZAL Gilbert, Mme VERHNES Pascale, M. CAIRON Yves, Mme AMEVET Lydie, Mme ZIADE Lydia, M. MAIRE Dominique, Mme NEF Brigitte, M. MUSCAT Marc, Mme VITALI Marie, M. BENALI Natacha, M. LECUYER Daniel, M. POUWELS Jean-Marie, Mme GAT Annick, M. POUDEVIGNE Patrick, Mme GAS Sandrine

Procuration(s) :

M. RUBEAUX Patrice donne pouvoir à Mme ANCEY Dominique

Etai(ent) absent(s) :

Mme RUBEAUX Valérie, M. RUBEAUX Patrice

Etai(ent) excusé(s) :

A été nommé(e) comme secrétaire de séance : Mme AMEVET Lydie

Vu le code général des collectivités territoriales, article L 2311-3

Vu le décret 97-175 du 20 février 1997, Vu l'instruction M14,

Considérant le vote du Conseil dans sa séance du 23 mars 2023 approuvant l'autorisation de programme et crédit de paiement, AP /CP du projet de l'aménagement de voirie Rue des Ecoles- Traverse du Félibrige d'un montant prévisionnel de 500 000 TTC

Suite à l'exécution des travaux en 2023, il est proposé de modifier l'AP/CP votée

Autorisation votée

<u>Autorisation de programme</u>	<u>Crédit de paiement</u>	
	<u>2023</u>	<u>2024</u>
500 000 TTC	400 000 TTC	100 000 TTC

Proposition de modification

<u>Autorisation de paiement</u>	<u>Crédit de paiement</u>	
	<u>2023</u>	<u>2024</u>
460 000 TTC	293 700 TTC	166 300 TTC

Séance du 8 février 2024

Numéro interne de l'acte : 06-2024

Envoyé en préfecture le 21/02/2024

Reçu en préfecture le 21/02/2024

Publié le

ID : 084-218400554-20240208-DEL06022024-DE



Le Conseil municipal, après ouï Monsieur le Maire et après en avoir délibéré,

- **DECIDE** de modifier l'AP/CP pour l'aménagement des travaux voirie Rue des Ecoles-Traverse du Félibrige- Rue Pétrarque ainsi présentée
- **DECIDE** d'inscrire cette modification au budget 2024
- **DONNE** pouvoir à Monsieur le Maire de signer tous les actes nécessaires à l'application de cette décision

VOTE : Adoptée à l'unanimité

Le Secrétaire de séance,
Lydie AMEVET



Le Maire,
Daniel BELLEGARDE



Ont signé au registre les membres présentes, pour extrait certifié conforme

Le Maire

Certifie le caractère exécutoire de cet acte compte tenu de la transmission en Préfecture et sa publication

Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication.

Envoyé en préfecture le 21/02/2024

Reçu en préfecture le 21/02/2024

Publié le

ID : 084-218400554-20240208-DEL06022024-DE

